

Évreux, le 04-07-20

Affaire suivie par : Julien VILCOT

ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

réf : UDE.2020.02.85.JV.ERA.odt

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO à Brionne
du lundi 9 décembre 2019 à 14 h à la mairie de Brionne (27800)**

Sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Bernay, M. Fabien MARTORANA, s'est tenue, le lundi 9 décembre 2019 à la mairie de Brionne "Salle du Conseil Municipal", la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO de Brionne.

Participants à cette réunion :

M. MARTORANA Fabien, Sous-Préfet
M. VILCOT Julien, DREAL Normandie
Mme Karine PIEDNOEL, Sous-préfecture
Mme MONTUELLE Delphine, préfecture

M. Valéry BEURIOT, maire de Brionne,
M. Lucien EON, adjoint Maire de Brionne

M. Cédric TERMEAU, Directeur Général de HOWA TRAMICO
M. Frédéric JOLIVET, Directeur des Opérations
M. WEBER Maurice,
Mme Céline QUEANT
M. Mickaël LEBLOND,
M. BLOT Patrick

M. Benoit.PEREYROL, Lieutenant SDIS de l'Eure

Personnes excusées :

Mme Marie-Louise PHILIPPE, ARS.

Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Conseil départemental

M. Olivier LEMARCHAND, Pôle production EIC Normandie, SNCF Réseau

Avant de commencer, M. le sous-préfet demande un tour de table des participants.

M. VILCOT précise l'ordre du jour concernant la présentation de HOWA TRAMICO et demande s'il y a des observations avant que ne débute la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO.

En l'absence d'observations, le compte-rendu de la Commission de Suivi du Site du 7 décembre 2018, est approuvé.

M. Vilcot rappelle l'ordre du jour :

- évolutions 2018/2019,
- poursuite des travaux du bâtiment 25,
- résultats environnementaux du site en 2019 et les projets en 2020.

I. PRESENTATION HOWA TRAMICO

Mme Queant présente la société.

Le bilan de l'année 2019 est évoqué en séance. Les travaux sont poursuivis, des aménagements sont en cours de réalisation.

Un point important est abordé concernant la manœuvre des camions lors des dépotages de produits chimiques en vrac, au niveau du bâtiment et la dangerosité de cette manœuvre de stationnement (demi-tour sur la RD 46).

L'exploitant indique à la question de M. le sous-préfet, qu'il y a environ dépotages par mois. Il est fait mention de différents équipements qui pourraient être ajoutés au panneau clignotant actuellement présent comme des barrières à fermer par exemple. Avec discussion, il semblerait que le choix se porterait sur la mise en place d'un feu rouge (un de chaque côté) qui serait allumé uniquement lors de la manœuvre (2 minutes environ).

La présentation de la problématique du poste de livraison du (manoeuvre sur une route départementale non sécurisée).

M. VILCOT rappelle que la société HOWA a été classée SEVESO seuil haut notamment pour son stockage de

Mme Queant demande s'il y a des questions à ce sujet et poursuit sa présentation.

• Évolutions 2018/2019

mise en place de la rétention des eaux d'extinction du bâtiment

- réalisation d'un dallage béton avec récupération des eaux d'incendie sur une période de 3 ans
- des interventions à limiter dans le temps
- une zone de déplacement jamais découverte
- stockage de matières combustibles dans le magasin mobile
- accessibilité pour la maintenance de l'équipement
- choix d'un béton auto-nivelant, pose d'un muret périphérique, carottage des supports de rails pour écoulement des eaux, intervention pendant les périodes de fermeture de l'entreprise

En ce qui concerne cette étude, les travaux ont été planifiés et réalisés en août 2019 :

- phase 1, mise en rétention des 2 alvéoles côté est,
- phase 2, mise en rétention des 2 alvéoles centrales avec la réalisation d'un plancher dans les parties vides, d'un dallage béton auto-nivelant, d'un mur support pour toiture tôle pliée sur les galeries techniques, d'un muret périphérique de hauteur de 200 mm et le carottage des supports de rail est en cours
- phase 3, en août 2020, la mise en rétention des 2 dernières alvéoles côté ouest et des tests avec le RIA doit être réalisée.

Passage au gaz naturel avec abandon du fioul lourd.

Une question est posée sur l'impact de ce changement. Il est répondu que la suppression du stockage de fuel lourd, la remise de l'Etude de Dangers, l'avis SDIS sur la suppression des phénomènes dangereux donne une position environnementale positive

• Autres points

Suite à l'exercice PPI du 17 octobre 2018 :

- formation des ESI au CNPP en novembre 2019 et de la cellule PC en décembre 2019,
- rencontre entre la direction, la préfecture et la mairie de Brionne pour améliorer la sécurité aux abords de la CD 46,
- le document PPI a été mis à jour

Suite au réexamen de l'Etude des dangers :

- les modifications depuis 2013 ne remettent pas en cause la nature des accidents majeurs du site et leurs caractéristiques en termes de cinétique, probabilité et gravité,
- les Moyens de Maîtrise des Risques (MMR) restent valables,
- les activités de l'établissement restent compatibles avec son environnement.

Installation du gaz en septembre 2019 avec la mise en place et l'exploitation d'une chaudière gaz en location,
→ étude en cours avec la mise en place d'une nouvelle chaudière pour septembre 2020

• Autres points

Un exercice de manœuvre du SDIS avec un véhicule CMIC (cellule mobile d'intervention chimique) a eu lieu le 4 mars 2019,

- zone de dépotage
- un scénario simulé d'un épandage de en GRV 1000 L

→ un exercice POI de la cellule PC a eu lieu le 14 octobre 2019.

• Rejets du site

Le site est soumis à un contrôle de ses rejets.

En 2018,

- **Eaux superficielles**, les résultats des mesures sont en dessous des valeurs limites autorisées
- **Eaux souterraines**, 3 dépassements (manganèse, aluminium et fer) relevés dans les analyses de 2018,
→ des traces d'aluminium sur les piézomètres PzB et PzC à des concentrations comparables aux valeurs du captage AEP de référence
- **Air, au niveau de la chaudière du site et au niveau des chaînes de production mousse M1 et M2**, les chaînes de production M1 et M2 sont en dessous des valeurs limites de l'arrêté préfectoral, en ce qui concerne la chaudière, le paramètre NOX est non conforme mais depuis l'utilisation du fioul TBTA en 2017, est en nette amélioration

En 2019,

- **Eaux superficielles**, un dépassement est relevé en MES (48 mg/l pour 35 mg/l autorisé)
- **Eaux souterraines**, 2 dépassements en manganèse et fer
- **Air, au niveau de la chaudière du site et au niveau des chaînes de production mousse M1 et M2**, pas de relevé au niveau de la chaudière, les chaînes de production M1 et M2 sont en dessous des valeurs.

Ce sont essentiellement des rejets atmosphériques qui sont abordés (COV).

Une question est posée sur le partenariat avec le SDIS. Le SDIS répond qu'il y a régulièrement des manœuvres de matériel mis à la disposition de l'entreprise. Un exercice est prévu en 2020, il faudra renouveler l'expérience.

Le préfet demande si la manœuvre s'est bien déroulée, le SDIS répond oui.

Mme Queant reprend son intervention.

Fin 2017, la société avait demandé un allègement de la surveillance environnementale.

• Incidents et Accidents

Tout incident est signalé à la direction du site :

- une analyse des causes en est faite,
- mise en place d'un plan d'actions,
- l'efficacité du plan est jugé.

En 2018, aucun incident n'est à déplorer.

En août 2019, incidents

risque de pollution avérée à cause de fortes pluies :

- percement d'une cuve de dans un local en rétention,
- mise en place et communication instruction temporaire de travail,
- plaques de protection sur les cuves.

ouverture d'une vanne de purge d'un bac de rétention d'un compacteur à déchets

- suppression de la queue de vanne pour éviter une ouverture par erreur,
- vérification de Véolia du taux de remplissage de la rétention et purge si nécessaire.

risque incendie

- départ incendie bloc de mousse
- contrôle des débits et mise à jour de l'APR
- suivi de la température et protection contre coupures électriques du système informatique et des sondes,
- ETE pour le report d'alarme au poste de garde
- étude pour refaire le calorifugeage ligne CO2

→ vérification du débitmètre massique et changement si nécessaire.

Il est rapidement question des projets 2020.

• **Projets 2020**

- au BT : étude de mise en place de détection incendie et protection REI 90 du transformateur électrique,
- au BT : 3ème phase de travaux,
- 4 exercices POI,
- détection incendie dans les transformateurs électriques,
- changement de chauffage : chauffage à air pulsé,
- suite à la visite DREAL et la notice de réexamen, modification de l'AP.

Le directeur dit que la finalité est de passer de deux entraînements POI à quatre entraînements par an. Un déclenchement de l'alarme a lieu tous les vendredi. Des tests en dehors des heures habituelles sont également prévus avec le support des services d'incendie.

• **Améliorations attendues par HOWA sur la sécurité sur la CD 46**

- suite à l'exercice PPI de 2018, les manœuvres en partie sur la CD 46 des citernes pour stationner sur l'aire de dépotage du ont soulevées des remarques
- des rencontres sont organisées entre la direction, le CG27, la préfecture le 5 février 2020 puis le 28 mars entre le CG 27 et la préfecture.

Contexte :

→ le restaurant d'entreprise est située de l'autre côté du CD46 ce qui nécessite pour le personnel de traverser la route. Or la limitation de vitesse à 70 km/h n'est pas toujours respectée malgré des contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie. Un courrier de 2016 du CG 27 concernant le risque lié à la traversée du personnel de la CD 46 existe et mentionne ce risque.

Concernant la zone de dépotage :

→ mise en place d'un panneau tri-flash par l'exploitant avant chaque manœuvre du véhicule citerne,

Concernant les attentes de HOWA TRAMICO vis-à-vis de la préfecture :

- échanges du 4 octobre 2019 avec rappel dans un courrier,
- souhaits de moyens plus durables et efficaces pour limiter vitesse des véhicules,
- aménagement de la voirie, l'exploitant n'ayant pas la compétence pour intervenir sur cette route et ne souhaitant pas réaliser lui-même les travaux pour des questions de responsabilité.

Echanges autour de la sécurité CD 46

HOWA précise que 30 camions circulent sur cette route. Il regrette que toutes ces questions sur la sécurité soient demandées à l'entreprise.

Le directeur souhaite que l'on puisse avancer sur ce sujet avec monsieur le maire de Brionne.

Le CHSCT parle de la dangerosité de cette route et des accidents sont évités de justesse. Il suggère un feu rouge, des ralentisseurs.

Le maire répond qu'il n'a pas la main sur la sécurité au niveau de cette route qui est de la compétence du département. Il convient de la nécessité de progresser sur ce point. Il faudrait prévoir des réunions techniques avec le département et l'appui de la préfecture. M. le maire indique se préoccuper autant de la sécurité que la société HOWA TRAMICO.

Le CHSCT parle d'un contrôle de véhicules régulièrement par la gendarmerie et souhaite des dates de réunion rapprochées.

Monsieur le Sous Préfet indique qu'il va prendre contact avec le Directeur Général des Services du Département dans les jours qui viennent.

Pour conclure un film représentant le groupe HOWA et le site de Brionne est présenté à l'assistance par le directeur de la société HOWA.

B. PRÉSENTATION DE LA DREAL

Monsieur VILCOT intervient sur sa présentation et précise le thème de son inspection du jeudi 5 décembre 2019 notamment sur la révision de l'étude de dangers qui nécessite de refaire un arrêté préfectoral avec des modifications mineures.

Sur la visite dans les locaux de stockage, il n'y a pas eu d'écarts réglementaires relevés :

- installations de stockage de
- aire de dépotage
- stockage incendie
- stockage fioul des bâtiments 3 et 4
- dispositif de sprinklage.

Aucun acte administratif n'a été signifié à Howa Tramico en 2019. Une modification de l'AP sera actée en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet lève la séance, il est 15h10.

Le sous-préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabien Martorana', written over a faint grid or background.

Fabien MARTORANA